

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandy Brisard

<https://www.cadre21.org/membres/9366a0953e618ca42d955814>

Date d'obtention : 2023-11-24 22:15:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

je retiens que lorsqu'il y a une acte reliant un jeune, dans un établissement scolaire selon laquelle son intégrité est en cause par une photo sexuellement explicite sur les réseaux sociaux, qu'il faut agir, en tant qu'intervenante, en me référant à la trousse Sexto le plus vite possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir de façon prudente et efficace pour faire notamment cesser la propagation de photos et donc protéger l'intégrité de la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

de rencontrer les élèves (plaignant, témoin...) impliquer le plus rapidement possible

de poser des questions en faisant attention de pas leur proposer des réponses qui pourraient biaiser la récolte de données.

De confisquer le cellulaire de la personne qui posséderait les photos explicites.